

# CONTRAT D'OBJECTIFS TRIPARTITE

Entre le collège Jean Renoir (Neuville s/Saône), l'académie de Lyon et la Métropole de Lyon

2019 - 2023







## CONTRAT D'OBJECTIFS TRIPARTITE 2019 – 2023

### **SOMMAIRE**

Préambule 1 Diagnostic Contexte	3 4
Points d'appui et d'amélioration	
Problématique de l'établissement et axes de progrès	
2 Objectifs stratégiques	5
3 Leviers stratégiques	6
4 Accompagnement (autorité académique et la Métropole de Lyon)	8
5 Durée du contrat	
Annexe : les indicateurs	1 C

### **PRÉAMBULE**

La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République est mise en œuvre depuis la rentrée scolaire 2013 autour de trois principaux objectifs :

- Elever le niveau de connaissances, de compétences et de culture de tous les jeunes,
- Réduire les inégalités sociales et territoriales pour tenir la promesse républicaine de la réussite éducative pour tous,
- Diviser par deux la proportion d'élèves sortant du système scolaire sans qualification

En Auvergne-Rhône-Alpes, les autorités académiques, autorités de l'Etat compétentes en matière d'éducation, et la Métropole de Lyon s'associent, dans le cadre de la refondation de l'Ecole de la République, pour définir leurs priorités partagées dans le respect de leurs compétences respectives et contribuer, par une coopération renforcée, aux orientations et aux chantiers engagés au service de la réussite des élèves.

Parmi les bénéfices attendus de ce partenariat, sera privilégiée la convergence des politiques publiques, laquelle reposera sur des objectifs partagés et des engagements pour les atteindre.

Les parties entendent ainsi promouvoir une innovation et une autonomie des établissements, adaptées aux publics et aux multiples enjeux du système éducatif. Le contrat d'objectifs devient alors tripartite.

Véritable outil de partenariat et de pilotage stratégique des collèges, il permet de conforter le dialogue entre l'établissement, l'autorité académique et la collectivité territoriale de rattachement. Il renforce la convergence des politiques publiques et favorise la démarche de projet au service de la réussite des élèves.

Dans l'établissement, le contrat d'objectifs tripartite est un outil de pilotage pédagogique et éducatif, construit et partagé avec les équipes.

Il est signé entre l'établissement, l'autorité académique et la Métropole de Lyon pour une durée de quatre ans.

Il comprend un diagnostic, deux à quatre objectifs, des leviers stratégiques, des mesures d'accompagnement et des indicateurs de réussite (circulaire 2015-004 du 14-01-2015, BO n°3 - 2015).

### 1 DIAGNOSTIC

Chaque établissement dispose d'un **dossier d'aide à l'auto-évaluation** qui regroupe les principaux indicateurs communs de l'établissement. Il servira de base à l'élaboration du diagnostic par le collège, qui sera partagé lors de la phase de dialogue entre les trois parties. Le diagnostic met en exergue les éléments de contexte, les points d'appui et d'amélioration, à partir desquels seront dégagés la problématique de l'établissement et des axes de progrès.

### 1/ Eléments de contexte : caractéristiques du collège, du public accueilli et inscription territoriale

Le collège Jean Renoir est sur un site semi-rural/péri-urbain et de taille importante : 770 élèves, plus de 800 prévus à la rentrée 2019. Reconstruit en 2009, le collège offre un cadre de travail agréable propice au travail. La Métropole a aménagé une seconde salle informatique lors de l'été 2018, mais les équipements numériques seront insuffisants au vu de la montée prévue de l'effectif.

Le secteur de recrutement est très vaste : 11 écoles sises sur 8 communes des 2 rives de la Saône alimentent le collège qui compte seulement 238 élèves résidant à Neuville. Les horaires sont fortement contraints par les bus de ramassage scolaire, le dernier créneau finit à 16h30.

L'établissement souffre d'une très forte concurrence de l'établissement voisin privé sous contrat Notre Dame de Bellegarde (2400 élèves de la maternelle au bac) : beaucoup de bons élèves ne s'inscrivent pas à Jean Renoir.

Le public accueilli (dont une **ULIS TFC et une SEGPA**) est marqué par une **forte hétérogénéité**: les CSP se divisent en 3 tiers assez équilibrés. Quelques chiffres : 39% de familles favorisées / 33% de défavorisées, 26% de boursiers. Une vingtaine d'élèves vivent en MECS. L' IPS est à 107.6 contre 103 pour l'académie de Lyon.

Au collège Jean Renoir, une bonne centaine d'élèves bénéficient d'aménagements de scolarité; une douzaine sont accompagnés par un AESH.

La **culture de l'inclusion y est forte** et les équipes s'attachent à prendre en compte les difficultés de ce public de manière différentiée et individualisée.

La grande disparité dans les acquis des élèves qui entrent en 6ème selon les écoles d'origine, qui s'observe aussi bien au quotidien que dans les évaluations nationales mises en place depuis 2 ans constitue indéniablement une difficulté pour les enseignants. La performance globale du collège est du reste en deçà des attendus, et les IVAC sont au rouge. Les élèves des PCS défavorisées sont particulièrement concernés : le pourcentage des lauréats du DNB de milieu défavorisé de JR est en moyenne de 10 points en deçà du taux académique. Cette performance modeste peut s'expliquer par une politique d'évaluation parfois sévère dans l'établissement. L'adhésion croissante des enseignants à l'évaluation par compétences semble infléchir la tendance à cette rentrée 2018.

### 2/ Points d'appui et d'amélioration

Les équipes enseignantes sont engagées, motivées, dynamiques mais certains collègues ont peur de se confronter à l'expérimentation et n'osent par exemple pas se lancer dans la co-intervention. La nécessité d'harmoniser les pratiques ne va pas de soi pour tous.

Cependant, l'impulsion donnée à la RS18 par un petit groupe d'enseignants à l'initiative d'une Formation d'Initiative Locale sur le *travail collaboratif et l'auto-socio-construction des savoirs* qui a

réussi à motiver la moitié des enseignants laisse entrevoir une prise de conscience et un changement de paradigme.

La qualité de l'aide apportée aux élèves à besoins particuliers est une des fiertés de l'établissement. Il serait souhaitable que le soin apporté à ces élèves ruisselle sur tous, et que les difficultés des élèves lambda soient plus rigoureusement identifiées et donc prises en compte plus finement.

Le collège Jean Renoir souffre d'un déficit d'image persistant, imputable à sa performance modeste, aux articles de presse sur les incidents, la concurrence de l'établissement privé.

Il en ressort que nous nous ne communiquons pas assez sur nos réussites : voyages , projets , actions et sorties, 30% des élèves sont licenciés à l'UNSS et nous venons d'ouvrir une section sportive et le grec ancien.

Le **Service Vie Scolaire a longtemps été instable et peu engagé** du fait de la succession de CPE et du renouvellement massif des AED d'une année sur l'autre. Depuis la rentrée 2017, le collège Jean Renoir bénéficie de 2 postes de CPE, mais le binôme de l'an dernier a déjà été remplacé par un autre. Il n'existe pas encore de projet éducatif au collège.

### 3/ Problématique de l'établissement et axes de progrès

L'absence ou l'insuffisance de travail personnel, la passivité de nombreux élèves en cours, leurs réticences à l'attention et à l'effort, pointent le **manque de focus sur "le métier d'élève**", que nous souhaiterions travailler dès le Cycle 3 avec les écoles.

S'y ajoutent la crainte du regard de l'enseignant, de l'erreur. **Quel bien-être au collège pour les élèves**? Encourage-t-on, valorise-t-on suffisamment leurs réussites ?

En outre, l'absence de politique claire de renforcement des fondamentaux face aux difficultés des élèves constitue un frein. Au vu des résultats en français et maths, il apparaît nécessaire de travailler la langue et l'appareil mathématique autrement, d'identifier précisément les difficultés des élèves et d'en analyser les causes pour mieux les accompagner, de se mettre en capacité de mesurer les progrès des élèves à l'aide d'indicateurs simples, d'harmoniser les pratiques et de recourir plus généreusement à l'évaluation formative.

En outre, le cadrage éducatif demeure flou, les pratiques des personnels diffèrent alors que les adolescents ont besoin de repères et de règles stables. Ce constat milite pour une clarification et une formalisation de la politique éducative. Il nous appartiendra de fixer des objectifs ATTEIGNABLES et PARTAGES PAR TOUS en visant une appropriation collective des enjeux qui dépassent le cadre du champ disciplinaire de chacun(e).

### 2 OBJECTIFS STRATEGIQUES

L'apprenant est au centre du contrat. Ainsi, les objectifs sont centrés sur les élèves accueillis au sein de l'établissement.

Les partenaires identifient et priorisent deux à quatre objectifs stratégiques pédagogiques et éducatifs.

En cohérence avec le projet d'établissement, ces objectifs doivent satisfaire aux orientations nationales et académiques. Ils intègrent les spécificités locales et le projet éducatif porté par la collectivité de rattachement. Ils doivent tenir compte des besoins et de la spécificité de l'établissement.

➤ AXE 1 : RENFORCER LA MAITRISE DES FONDAMENTAUX ET ADAPTER ET HARMONISER LES PRATIQUES PEDAGOGIQUES ET EDUCATIVES

- ➤ AXE 2 : VALORISER L'ETABLISSEMENT EN INSTAURANT UN CLIMAT SEREIN FAVORABLE AUX APPRENTISSAGES / MIEUX EDUQUER A LA CITOYENNETE
- ➤ AXE 3 : DEVELOPPER LE BIEN-ETRE INDIVIDUEL ET COLLECTIF DES ELEVES ET DES ADULTES / FAVORISER LE DEVELOPPEMENT PERSONNEL DE L'ELEVE

### **3 LEVIERS STRATÉGIQUES**

Les leviers stratégiques reposent sur les politiques éducatives partagées par l'Etat et la Métropole de Lyon. Ces politiques sont déclinées selon les champs d'action définis dans la convention cadre du 4 juillet 2014.

Pour l'établissement, les équipes décrivent les leviers sur lesquels elles souhaitent agir pour atteindre les objectifs stratégiques.

Pour l'ensemble des axes : (ré)écrire le projet d'établissement actuellement inexistant en visant une appropriation collective des enjeux qui dépassent le cadre du champ disciplinaire de chacun / et en associant l'ensemble de la communauté éducative (personnels, élèves, parents).

### AXE 1 : RENFORCER LA MAITRISE DES FONDAMENTAUX ET ADAPTER ET HARMONISER LES PRATIQUES PEDAGOGIQUES ET EDUCATIVES DANS LA CLASSE :

#### (renforcer les fondamentaux)

- o opter pour une pédagogie de l'encouragement ⇒ donner confiance
- répertorier les difficultés/erreurs les + récurrentes, faire analyser les causes et faire proposer des solutions
- o renforcer/optimiser la liaison avec le 1°degré
- o donner à chaque élève les moyens d'améliorer son expression.
- o redonner le goût des maths

### (adapter et harmoniser pratiques)

### PEDAGOGIQUES:

- o fournir la feuille de route didactique aux élèves
- o mettre l'élève en activité, en démarche intellectuelle ⇒ élève-chercheur

- o amener l'élève à développer de véritables compétences et à comprendre qu'elles sont mobilisables dans des contextes scolaires et disciplinaires différents 

  doter les élèves d'outils méthodologiques transversaux pour construire les savoirs.
- développer le goût d'apprendre en créant de la frustration cognitive pour donner l'envie de dépasser les difficultés rencontrées dans les situations d'apprentissage.
- o apprendre <u>à tous</u> à apprendre (<u>attention aux CSP -</u> = conditions de l'égalité) : enseigner la gestion du travail personnel et l'exploitation des ressources disponibles.

#### **EDUCATIVES:**

o partager les exigences de base <u>en classe</u> (rituels, présentation cahiers, copies/ accueil des élèves, gestion des manquements etc...)

### AXE 2 : VALORISER L'ETABLISSEMENT EN INSTAURANT UN CLIMAT SEREIN FAVORABLE AUX APPRENTISSAGES/ MIEUX EDUQUER A LA CITOYENNETE

- o valoriser à l'interne les progrès/réussites des élèves
- o les valoriser à l'externe
- o favoriser un climat sécurisant
- o développer la citoyenneté / s'initier à l'exercice démocratique
- s'engager dans l'éducation au développement durable (social, environnemental, économique)

### AXE 3 : DEVELOPPER LE BIEN-ETRE INDIVIDUEL ET COLLECTIF DES ELEVES ET DES ADULTES / FAVORISER LE DEVELOPPEMENT PERSONNEL DE L'ELEVE :

- o <u>favoriser le bien-être dans le collège / développer le sentiment</u> d'appartenance
- o renforcer les liens avec les familles
- o <u>favoriser le bien-être dans la classe</u>:

- établir le contrat didactique avec la classe
- faire de l'hétérogénéité un atout pour apprendre : l'élève réfléchit individuellement et s'appuie sur ses pairs
- travailler sur <u>l'attention</u>/chasse au bavardage/s'appuyer sur les apports de la recherche
- aider chacun à trouver sa voie/valoriser la voie pro : ne pas hiérarchiser
   les apprentissages
- poursuivre et amplifier l'ouverture culturelle : sorties, voyages, échanges
   / pratiques artistiques

### 4 ACCOMPAGNEMENT (autorité académique et région)

Chaque partie identifiera et formalisera les accompagnements possibles ainsi que leurs conditions de mise en œuvre pour aider l'établissement à atteindre les objectifs fixés.

### (extraits du diagnostic)

#### Autorité académique

### Concernant l'accompagnement pédagogique :

Le renforcement des fondamentaux (AXE 1) va nécessiter un soutien appuyé des IA-IPR de Lettres HGEMC (co-intervention sur la maîtrise de la langue) et de mathématiques. En outre, nos moyens actuels (1/2 h hebdomadaire de co-intervention sur tout le cycle 4 dans les 2 disciplines) ne sont pas suffisants au vu du profil scolaire de nos élèves.

Par ailleurs, constatant qu'un bon tiers d'élèves entrent en 6° avec un niveau en français et en mathématiques que les évaluations nationales mesurent en deçà du seuil de maîtrise satisfaisante, nous avons communiqué aux 11 écoles qui alimentent le collège les résultats de leurs élèves. Reste au CEC à mettre en place les actions nécessaires pour réduire les écarts.

### Métropole de Lyon

### Concernant l'accompagnement de la collectivité territoriale :

L'augmentation de l'effectif va nécessiter des aménagements de restructuration ou de création de sanitaires

extérieurs garçons et filles (nombre de toilettes actuelles insuffisant / locaux détériorés).

Notre mobilier devra être complété d'une à 2 tables et chaises par salle d'enseignement général et nous

aurons besoin de matériel informatique supplémentaire au CDI.

En termes de sécurisation, l'aménagement d'un accès pompiers règlementaire est urgent, tout comme le

réaménagement de l'espace desserte de bus au vu du stationnement anarchique des particuliers sur cet espace qui met en danger nos élèves ainsi que la mise en place d'une signalétique adaptée.

Enfin, la montée en charge de l'effectif des demi-pensionnaires va nécessiter l'installation d'une seconde

badgeuse pour fluidifier la ligne de self (642 DP actuellement avant l'ouverture de 2 divisions à la rentrée 2019).

### **5 DURÉE DU CONTRAT**

Ce contrat d'objectifs est conclu pour une durée de quatre ans. Il prend effet à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2019 (ou à la date de la dernière signature si elle est ultérieure). Il expire à la date du 31 août 2023. Il est procédé à un bilan intermédiaire entre les parties à mi-parcours.

Ce contrat d'objectifs est établi et signé en quatre exemplaires originaux.

Date de présentation au Conseil d'Administration :

Vote du Conseil d'Administration:

A , le

Le chef d'établissement,

Vu, le

L'inspecteur d'académie -

Directeur académique des services de l'éducation nationale de .........

A , le
La Rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon
Chancelière des universités

A , le Le Président de la Métropole de Lyon

### **ANNEXE: LES INDICATEURS**

Les indicateurs permettront d'apprécier la réalisation des objectifs fixés dans le contrat. Ils comprennent une valeur initiale et une valeur cible.

### Objectif 1: RENFORCEMENT DES FONDAMENTAUX / HARMONISATION DES PRATIQUES

Intitulé des indicateurs	Valeur	Valeur
	initiale	cible
Taux de réussite au DNB	80%	+1% par
		an: 85%
Réduction de l'écart du taux de réussite des PCS	-15%(2018)	Taux acad
défavorisées par rapport au taux académique	<b>-</b> 7% (2017)	hors EP

# **Objectif 2**: VALORISER L'ETABLISSEMENT EN INSTAURANT UN CLIMAT SEREIN FAVORABLE AUX APPRENTISSAGES/ MIEUX EDUQUER A LA CITOYENNETE

Intitulé des indicateurs	Valeur	Valeur
	initiale	cible
Taux de mentions positives	40%	45%
(encouragements/compliments/félicitations)		
Taux d'implication dans les activités citoyennes, sportives, culturelles et artistiques	12%	augmenter
·		

# Objectif 3 : DEVELOPPER LE BIEN-ETRE INDIVIDUEL ET COLLECTIF DES ELEVES ET DES ADULTES / FAVORISER LE DEVELOPPEMENT PERSONNEL DE L'ELEVE :

Intitulé des indicateurs	Valeur initiale	Valeur cible
Taux de satisfaction sur 1 ier voeu des élèves affectés en Voie professionnelle	75% (55% taux acad)	stabiliser
Réduction du nombre d'exclusions de cours	650	-5% par an
Réduire le taux d'absentéisme	6.05%	Moyenne

	nationale :
	4%

Lorsqu'il ne s'agit pas d'indicateurs existant aux niveaux national ou académique, leur mode de calcul doit être défini précisément.